UPR 44, le 14 novembre, 2023

**CAMEROUN**

**Intervention du Canada**

Merci, monsieur le président.

Le Canada prend note de la ratification récente par le Cameroun de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui constitue une étape positive vers la protection des droits humains.

Le Canada recommande que le Cameroun:

1. Reconnaissant des efforts entrepris, incluant le Grand Dialogue National, réinvestisse dans la mise en œuvre d’un dialogue soutenu et inclusif afin de parvenir à une solution consensuelle pour la paix et la réconciliation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.
2. Modifie la loi antiterroriste de 2014 pour mettre fin à la détention arbitraire et à l’utilisation de tribunaux militaires pour juger des civils.
3. Prenne les mesures juridiques nécessaires pour enquêter et poursuivre de manière transparente et équitable les auteurs des attaques contre les défenseurs des droits de la personne et les journalistes, et mettre fin à la pratique de suspension des journalistes pour expression d’opinions critiques.

**Observations si le temps le permet :**

Le Canada est préoccupé par les informations faisant état de discriminations et de violences à l’encontre des minorités sexuelles et de genre et encourage le Cameroun à assurer les droits de la personne en toutes circonstances.

WORDS : 152

ALLOCATED TIME : 1 min 5 sec